150
7 4
157# 4

Jay Receu de Monsieur Joubert
la somme de cent cinquente livre
dans pieces pour le terme du loyer
de l'ecole de chirurgie echu au p.r
janvier courant et sept livre
quatre sols pour la capp.on du
garcon chirurgie de l'annee d.re
dont quittance a paris ce quatorze
janvier mil sept cent soixante trois

[illegible]

IV 1121

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

ARC 11 d.45
n°3

xl. Colle. Lxbi.